

Statuts fondateurs de 1923

Le texte d'origine : cultiver la vie de l'âme dans l'individu et dans la société, à partir d'une véritable connaissance du monde de l'esprit.

La Société anthroposophique se veut être une association de personnes désireuses de cultiver la vie de l'âme dans l'individu et dans la société en se fondant sur une véritable connaissance du monde de l'esprit.

Le noyau initial de cette Société est constitué par les personnes assemblées à Dornach au Goetheanum à Noël 1923, ainsi que par les groupes qui s'y sont fait représenter. Ces personnes sont convaincues qu'il existe d'ores et déjà aujourd'hui une science véritable du monde spirituel qui a été élaborée depuis de longues années, dont des parties importantes sont déjà publiées, et dont la culture fait défaut à notre civilisation moderne. La Société anthroposophique s'assigne pour tâche de cultiver cette science. Elle s'efforcera de s'acquitter de cette tâche en plaçant au centre de ses efforts la science de l'esprit cultivée au Goetheanum de Dornach avec les résultats qui en découlent pour la fraternité dans la vie sociale, pour la vie morale et religieuse ainsi que pour la vie artistique et spirituelle dans l'être humain en général (1).

Les personnes réunies à Dornach pour former le noyau initial de la Société s'associent aux vues de la Direction du Goetheanum représentée par le Comité directeur constitué lors de l'Assemblée de fondation sur les points suivants : La science de l'esprit cultivée au Goetheanum conduit à des résultats qui peuvent servir d'impulsion dans la vie spirituelle à tout être humain sans distinction de nation, de rang social, de religion. Ils peuvent conduire à une vie sociale réellement fondée sur l'amour fraternel. Assimiler ces résultats et les transformer en principes de vie ne requiert aucune formation spécialisée, mais suppose simplement un état d'esprit non prévenu. En revanche, pratiquer la recherche dans ce domaine et porter sur ses résultats un jugement fondé suppose une formation à la science de l'esprit qui s'acquiert par degrés. Ces résultats sont, à leur manière, aussi exacts que ceux de la véritable science de la nature. Le jour où, comme ces derniers, ils seront généralement reconnus, ils amèneront dans tous les domaines de l'existence un progrès au plan non seulement spirituel, mais aussi pratique.

La Société anthroposophique n'est pas une société secrète ; elle est au contraire absolument publique. Peut en devenir membre toute personne qui, sans distinction de nation, de fonction sociale, de religion, de conviction scientifique ou artistique considère comme justifiée l'existence d'une institution telle que l'École de science de l'esprit du Goetheanum à Dornach. La Société refuse tout sectarisme. Elle ne considère pas la politique comme relevant de ses tâches.

La Société anthroposophique voit dans l'École libre de science de l'esprit au Goetheanum à Dornach un centre de son action. Cette l'École libre de Science de l'Esprit comportera trois classes. On y admettra, sur leur demande, les personnes qui seront membres de la Société depuis un temps qu'il appartient à la

Direction du Goetheanum de fixer. Elles entreront ainsi dans la première classe. L'admission dans la deuxième et la troisième classe se fera lorsque les personnes qui la solliciteront seront reconnues aptes par la Direction du Goetheanum.

Tout membre de la Société anthroposophique a le droit de participer aux conférences, représentations et assemblées aux conditions que le Comité directeur publiera.

L'organisation de l'École libre de science de l'esprit incombe tout d'abord à Rudolf Steiner; c'est lui qui nomme ses collaborateurs et son successeur éventuel.

Toutes les publications de la Société seront communiquées au public (2) au même titre que celles d'autres sociétés publiques. À cet égard, les publications de l'École libre de science de l'esprit elles-mêmes ne feront pas exception ; cependant la Direction de l'École libre de science de l'esprit se réserve le droit de contester d'emblée le bien-fondé de tout jugement sur ces écrits si ce jugement ne s'appuie pas sur la discipline d'où ils procèdent. En ce sens elle ne reconnaîtra comme fondé aucun jugement qui ne s'appuierait pas sur des études préliminaires, comme il est d'usage dans le monde scientifique reconnu. Aussi les publications de l'École libre de science de l'esprit porteront-elles la mention suivante: « Manuscrit destiné aux membres de l'École libre de science de l'esprit, Goetheanum, nième classe. Aucune personne qui n'a pas acquis les connaissances préliminaires requises par cette École même ne saurait porter sur ces écrits de jugement compétent. Tout autre jugement sera récusé dans la mesure où les auteurs des écrits en question n'entreront dans aucune discussion à leur sujet. »

Le but de la Société anthroposophique sera de favoriser la recherche dans le domaine spirituel ; celui de l'École libre de science de l'esprit, de pratiquer cette recherche. Tout dogmatisme, dans quelque domaine que ce soit, devra être banni de la Société anthroposophique.

La Société anthroposophique tient chaque année au Goetheanum une assemblée générale ordinaire au cours de laquelle le Comité directeur donne un compte rendu complet de son activité. L'ordre du jour de cette assemblée et l'invitation sont portés à la connaissance de tous les membres, six semaines avant la réunion par le Comité directeur. Le Comité directeur peut convoquer des assemblées extraordinaires et en fixer l'ordre du jour. Il doit envoyer les invitations aux membres trois semaines auparavant. Les motions émanant de membres ou de groupes de membres doivent être notifiées au Comité directeur une semaine avant l'assemblée.

Les membres peuvent s'organiser en groupes, grands ou petits, en fonction de leur situation géographique ou de leurs sujets d'intérêt. La Société anthroposophique a son siège au Goetheanum. Il appartient au Comité directeur de communiquer aux membres ou aux groupes de membres, depuis le Goetheanum, ce qu'il considère comme la tâche de la Société. Il entre en relation avec les responsables élus ou nommés par les différents groupes. Les différents groupes s'occupent de l'admission des membres; toutefois les documents confirmant l'admission doivent être soumis au Comité directeur à Dornach qui les contresigne en faisant confiance aux responsables des groupes, En général chaque membre doit se rattacher à un groupe; seul devrait se faire admettre comme membre à Dornach directement celui à qui il est tout à fait impossible de trouver accueil dans un groupe.

La contribution des membres est déterminée par les différents groupes ; cependant chaque groupe doit verser pour chacun de ses membres la somme de 15 francs suisses à la Direction centrale du Goetheanum.

Chaque groupe de travail rédige ses propres statuts ; ceux-ci toutefois ne doivent pas être en contradiction avec les statuts de la Société anthroposophique.

L'organe de la Société est l'hebdomadaire Das Goetheanum qui à cette fin sera pourvu d'un supplément qui contiendra les communications officielles de la Société. Cette édition augmentée de Das Goetheanum sera réservée aux membres de la Société anthroposophique.

Comité directeur de fondation:

Président: Rudolf Steiner

Vice-président: Albert Steffen

Secrétaire-rédacteur: Ita Wegman

Assesseurs: Marie Steiner, Elisabeth Vreede

Secrétaire et trésorier: Guenther Wachsmut

(1) La Société anthroposophique est la continuation de celle qui fut fondée en 1912 ; mais elle voudrait créer, pour les buts qui ont été fixés à cette époque, un point de départ indépendant, correspondant au véritable esprit du temps présent.

(2) Les conditions auxquelles on accède à la discipline de la science de l'esprit elles aussi ont été décrites publiquement et continueront d'être publiées.

*Note : Les Principes de la Société anthroposophique ont été proposés aux membres par Rudolf Steiner au cours du Congrès de Noël 1923, à Dornach, comme statuts fondateurs de la Société anthroposophique et de l'École libre de science de l'esprit qui en est le cœur. Pour des raisons historiques, ces statuts n'ont jamais été enregistrés administrativement. Les Statuts actuels de la Société anthroposophique générale sont donc différents. Les Principes et les Statuts sont la base sur laquelle la Société s'efforce, sous des formes sans cesse renouvelées, de poursuivre sa tâche qui est de cultiver sous une forme entièrement publique un ésotérisme authentique.